



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 18 H 30, à la Mairie de PETIT-COURONNE, sous la Présidence de Monsieur RANDON Dominique, Maire.

Etaients présents :

- D. RANDON, Maire

Les Adjointes :

- J. BIGOT - N. VALLIN - X. FAURRE - C. HEDOU - D. JEANNIN - I. ALLAIN -
- L. LE COM - D. LOPEZ -

Les Conseillers Municipaux :

- JC. TURPIN - C. DAMBRINE - J. BETTENCOURT - M. DURU - M. BEGAUD -
- M. CANTAIS - H. GOUJON - R. LUCAS - C. VISCART (à partir de 18 H 35) -
- T. CLERADIN - A. DEQUEN - D. DIALLO-CISSE - R. CORROYER -
- G. LETAILLEUR - D. MOREAU - F. RIDEL -

Procurations :

- C. VISCART qui a donné procuration à N. VALLIN (jusqu'à 18 H 35)
- K. MAUROUARD qui a donné procuration à I. ALLAIN
- A. DIAKHITE qui a donné procuration à X. FAURRE
- K. TOQUARD qui a donné procuration à F. RIDEL
- H. ERDOGAN qui a donné procuration à D. MOREAU

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est ouverte à 18 H 30.

Lucien LE COM est nommé Secrétaire de Séance.

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

DELIBERATION N° 20

-.~*~*~*~*

Réunion du Conseil Municipal

Du

19 Octobre 2017

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
AIDE AU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mars 2015 relative à l'attribution d'une aide incitative au diagnostic de 250 Euros, sous condition de réalisation de travaux subventionnés par la Région,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 Octobre 2017,

CONSIDERANT la modification de l'aide régionale qui n'exige plus d'engagement sur les travaux,

CONSIDERANT que l'aide communale est conditionnée à la simple obtention au préalable de l'aide régionale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE que le montant de l'aide communale reste inchangé (à hauteur de 250 Euros), et que celle-ci sera versée dès l'obtention de l'aide régionale,

.../.

DIT que la Commission Cadre de Vie et Développement Durable sera chargée d'examiner les dossiers,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au compte ouvert à cet effet au budget communal.

Fait à Petit-Couronne, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE




Dominique RANDON

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Blancs :

Déposé en Préfecture le : 23/10/17
Affiché le : 26/10/17

